



SCOT Périgord vert

Contribution de l'association VIAPL à la concertation

<https://viapl.fr>

L'association VIAPL - Vivre Informer et Agir pour le Périgord Limousin - a été créée en 2015. Elle a été reconnue «association d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel» le 09 janvier 2018.

L'association VIAPL a pour but de participer de manière active et constructive au respect et à la protection des environnements naturels. Elle surveille en particulier les projets d'aménagement publics ou privés qui iraient à l'encontre des populations, de la biodiversité et des paysages. Elle scrute tout particulièrement les manquements des dossiers et les problématiques juridiques afin d'ester en justice si nécessaire.

L'association fait, autant que possible, des propositions alternatives visant à satisfaire les besoins et les désirs exprimés par les habitants.

Son rayon d'action est le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et ses alentours.

L'association suit particulièrement les projets d'aménagement dans les communautés de communes faisant partie du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Afin de contribuer de manière constructive, nous vous prions de bien vouloir trouver nos observations concernant le SCOT Périgord vert.

Veuillez recevoir nos sincères salutations.

L'équipe de VIAPL

Nos remarques sur le fond:

Au regard des éléments à notre disposition à ce stade des opérations, l'association VIAPL considère que le document est plutôt complet et relativement consensuel.

Il aurait sans doute gagné à être un peu plus précis et plus contraignant sur des points essentiels comme la préservation des espèces, la lutte contre l'érosion des sols, la protection des forêts et la présence d'énergies renouvelables.

- En ce qui concerne la préservation des espèces, la 6^{ième} extinction des espèces n'est guère évoquée. Les travaux du GIEC sur le climat sont très souvent mentionnés mais ceux de l'IPBES sur la biodiversité sont presque ignorés alors que cela est tout aussi important. Le SCOT devrait interdire les projets d'aménagement nécessitant une demande de dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées.
- Concernant la protection des forêts, l'association constate un accroissement des coupes à blanc dans nos forêts et souhaiterait un meilleur encadrement de cette pratique particulièrement néfaste pour l'environnement. Dans le même ordre d'idée, il nous semble important de veiller à un reboisement équilibré avec des espèces endémiques et en particulier des feuillus.
- Concernant les énergies renouvelables, VIAPL aurait souhaité que le caractère préservé du Périgord vert soit mis davantage en avant pour se cantonner à des projets raisonnables et surtout pour éliminer la possibilité de voir l'implantation de projets déraisonnables. Les projets déraisonnables nous semblent être :
 - Les parcs éoliens industriels en particulier dans les zones forestières. Pour empêcher leur installation dans le Périgord vert, le SCOT devrait imposer une distance minimale de sécurité entre une éolienne et les habitations de 10 fois la hauteur de l'édifice. Leur installation devrait clairement être interdite à proximité d'une zone forestière.
 - Les parcs solaires qui couvrent des dizaines d'hectares. En ce qui concerne les parcs solaires, il est essentiel d'affirmer qu'ils ont leur place dans les zones déjà artificialisées par une activité humaine (Toiture, parkings, friches industrielles,...) mais pas dans les espaces naturels. D'une manière générale, nous profitons de cette consultation pour rappeler l'importance de l'intégration paysagère pour les projets photovoltaïques en toiture. Certaines intégrations sont plus heureuses que d'autres et il convient d'y veiller.
- D'une manière générale, nous constatons que les grands projets d'aménagements ne sont pas suffisamment concertés en amont. Nous avons pu constater avec les projets éoliens de la queue d'âne (Saint-saud-Lacoussière) et du petit Bos (Milhac-de-nontron) que la population a été consultée au moment où les projets étaient bien engagés. Cette pratique a créé une grande tension sociale et c'est fort regrettable. Le SCOT devrait insister sur la nécessité de mener des concertations

sincères très en amont afin de valider l'opportunité d'un projet d'aménagement avant que celui-ci ne soit trop avancé. Nous pensons qu'une concertation réussie sur ces questions est un avantage pour l'aboutissement des projets. Les projets les plus délicats sont rapidement écartés pour ne laisser place qu'aux projets raisonnables, équilibrés et adaptés au territoire. Ces derniers seront soutenus par la population et les risques de contestations seront réduits.

Dans le cas inverse où un manque de transparence est tangible, la suspicion est grande et la confiance des habitants est entamée. Les risques de contestation et de mobilisation sont plus importants et peuvent menacer des projets. D'une manière générale, toutes les communes qui ont placé la concertation au cœur de leur transition écologique sont allées plus vite et plus loin sur ces sujets.

Nos remarques sur la forme

- L'élaboration d'un SCOT s'étale sur une période extrêmement longue. Nous ne savons si c'est un gage de qualité mais il est certain que la durée de la procédure perd une très large partie de la population.
- Le document à consulter est extrêmement dense. Les centaines de pages présentées pour la consultation rebutent sans aucun doute une large partie de la population et cela rend finalement cette consultation relativement peu démocratique puisque seuls quelques passionnés et des associations comme nous très impliquées peuvent répondre de manière pertinente.